



Paris, le 22 mars 2022

A tous les acteurs de la pêche française

Objet : Lettre ouverte du Président du CNPME

Depuis l'annonce du plan de résilience et du volet qui s'applique à la pêche, par le Premier Ministre, le 16 mars dernier, j'assiste à des prises à partie via les réseaux sociaux, de représentants pourtant totalement impliqués et désintéressés, pour le bénéfice de notre filière, et ce, depuis des années. Ces comportements ou manipulations indignes, sur fond de campagnes électorales nauséabondes, m'amènent à sortir de mes gonds pour rétablir la simple vérité :

Dès le début du mois de février, en ma qualité de Président du CNPME et alors que la Russie n'avait pas encore envahi l'Ukraine, j'ai provoqué une réunion de crise, autour de la problématique du prix du carburant, pour relayer auprès de nos autorités de tutelle (Ministère de la Mer et sa nouvelle DG AMPA) le souhait d'une mise en place, sans délai, d'un bouclier sur le prix des carburants, pour permettre à nos flottilles, de continuer à approvisionner le marché en produits de la pêche, pour nourrir la population.

Plusieurs autres réunions s'en sont suivies, pour arrêter une liste de mesures, avant de saisir l'UE, pour s'assurer de leur euro compatibilité, car personne n'a envie de devoir rembourser de telles aides, plusieurs mois, voire années après leur versement.

Le plan de résilience, annoncé le 16 mars dernier par le Premier Ministre a montré que nos demandes ont été entendues, dans le sens où il comprend des mesures immédiates (dont la principale est le - 35 centimes sur le litre de carburant entre le 17 mars et le 31 juillet), des mesures sur le moyen et long terme, qui dépendront pour partie, des négociations en cours avec la DG Marée (augmentation du plafond de minimis ; mesures d'arrêts temporaires, chômage partiel avec un reste à charge minimum pour les armateurs, modernisation de la flottille de pêche dans le cadre du Plan d'Action pour une Pêche Durable).

Le dialogue avec l'Administration reste donc ouvert, et vous pouvez compter sur moi pour continuer à défendre les intérêts de cette profession autant que de besoin.

Certes, une erreur de taux s'était glissée dans les documents de présentation de la mesure, et elle a pu inquiéter les armateurs qui avaient fait leurs calculs et qui ne retrouvaient pas les 35 cts promis. Mais la correction a été quasi immédiate et les - 35 centimes par litre, bien confirmée depuis.

J'ai appris que des votes avaient été organisés ce week-end par les Comités départementaux des pêches maritimes et des élevages marins du Morbihan et du Finistère. Ils se sont soldés par une large majorité de votes en faveur de la reprise du travail.

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

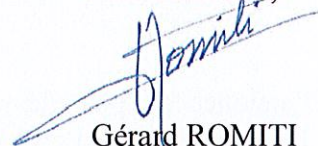
Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : cnpmem@comite-peches.fr

Pour ma part, j'avais anticipé cette démarche, en réunissant, dès vendredi dernier, les Présidents des Comités (régionaux et départementaux), les Organisations de Producteurs et les Organisations Syndicales pour connaître leur sentiment sur des mouvements qui ont gagné les ports de Lorient (avec plus de 300 000 € de dégradations !), ou du Guilvinec. Sans surprise, ces structures responsables et conscientes du risque qu'un tel mouvement fait peser sur une filière aval déjà affaiblie par les crises Covid, Brexit et quota de sole 2022, m'ont indiqué qu'elles se prononçaient favorablement à la reprise des activités de pêche.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à la connaissance de toutes celles et tous ceux qui sont tentés de croire les « y a qu'à faut qu'on », l'expérience m'ayant appris que les conseillers (surtout quand ils ont des arrières-pensées électorales), ne sont jamais les payeurs.

*A l'heure où la guerre frappe aux portes de l'Europe,
montrons notre meilleur visage !
Bonne nuit à vous.*

Le Président,


Gérard ROMITI